

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2009**

L'an deux mille neuf, le 23 février à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoint.

Jack ALBERIC, Louis AUGES, Vania BROUDIC, Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, André TILLY, Erwan RIVOALLAN, Yves MEUNIER, Jean-Claude KERGARAVAT, Yann DRESCHER, Michèle DABADIE, Anne LEVESQUE, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE.

Absents excusés : Laurence GELARD, procuration à Marielle GUILLARD

Date des convocations : 13 février 2009

Secrétaire de séance : Marielle GUILLARD

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle F LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2008
- II. Informations du Maire
- III. Finances :
 - 1) Subventions
 - 2) Subvention Caisse des écoles
 - 3) Subvention C.N.A.S
 - 4) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- IV. Tarifs et prix :
 - 1) Vente de terrain
 - 2) Tarifs des vacations funéraires à compter du 01 mars 2009
 - 3) Révision du prix du loyer de la gendarmerie
- V. Restaurant scolaire : date d'application des nouveaux tarifs
- VI. Travaux :
 - 1) Viabilisation du terrain du projet de construction de 13 logements locatifs : autorisation de signer les marchés.

- 2) Demandes de subventions pour les opérations suivantes : terrain multisports, ordinateurs école élémentaire, travaux à l'école maternelle.
 - 3) Subvention d'Equipement SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.
- VII. Pass-foncier
 - VIII. Convention : déploiement du passeport biométrique
 - IX. Personnel : recrutement des saisonniers 2009
 - X. Bibliothèque : mise au pilon de livres
 - XI. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H40.

I. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2008

La rédaction de ce procès-verbal ne suscite aucune observation particulière , ni réclamation. Le procès-verbal est donc approuvé **à l'unanimité**.

II. Informations du Maire

❖ Sécurité sociale

Le Maire informe les élus qu'il semble que les rumeurs qui couraient sur la vente du bâtiment de la sécurité sociale soient fondées.

En effet, le Maire a reçu, à leur demande, le 03 février dernier, trois responsables de la Caisse Primaire d'assurance maladie : directeur, sous directeur, responsable des services généraux. Il en ressort que :

- Dans le cadre de la restructuration des services de la sécurité sociale, la CPAM envisage de vendre le site de Tréguier qui conserverait seulement les points d'accueil si la commune trouve un site approprié.
- 4 personnes resteraient à Tréguier pour l'accueil, donc il n'y aurait pas de changement pour les usagers
- Mais Tréguier ne serait plus un centre de production (comme Guingamp par exemple).

Actuellement, le site compte quinze salariés . Donc, onze vont être déplacés sur le site de Lannion. Ce n'est pas sans conséquences pour l'économie locale puisqu'on peut supposer que ces gens sont consommateurs à Tréguier.

La CPAM souhaiterait que la Commune se porte acquéreur du bâtiment pour la somme de 800 000 € (dans ce cas la CPAM louerait les locaux) ou une autre collectivité publique. La situation est assez cocasse puisque dans les années 1986,1987,1988 ce site avait été construit par la Municipalité de Monsieur LE GULUCHE, qui n'en était pas peu fier, et revendu par la suite à la Caisse.

En résumé, si la commune n'achète pas, elle devra se débrouiller pour trouver un autre site, sinon... Telle est la pression ressentie.

❖ **Projet Comenius Regio**

Le Maire expose que dans le cadre du nouveau programme Europe Education Formation, l'action Comenius Regio est destinée à encourager la coopération entre les collectivités, les établissements scolaires et les centres de formation d'autres pays européens avec un soutien financier de la commission européenne.

Les partenaires qui initient le projet sont les villes de PERTSHIRE et KINROSSE en ECOSSE. Langues de Terre, le partenaire français, emploie Nadine Fraize, enseignante qui vient du Royaume-Uni. Cet organisme de formation a choisi la Bretagne et Tréguier.

Dans ce projet, sont impliqués la mairie, pour la gestion de la subvention de l'Europe qui peut aller jusqu'à 45000 € et trois ou six professeurs de l'école primaire publique et l'association des parents d'élèves des établissements publics.

Le projet a été signé par les trois partenaires et va être soumis à une commission. On aura la réponse en juillet 2009. S'il est approuvé, une délégation française se rendra en Ecosse pour assister à un premier atelier au printemps 2010. Notons que la commission européenne est gérée par les agences nationales des vingt sept pays européens pour l'enseignement.

❖ **Dégradations à la salle omnisports**

Ces dégradations deviennent un problème récurrent, souvent en soirée et surtout pendant la nuit. La municipalité réfléchit à un système permettant de dissuader les casseurs. En attendant, il sera demandé à la gendarmerie d'effectuer des rondes.

Monsieur TILLY suggère de couper le lampadaire allumé toute la nuit près de la salle.

❖ **Réception de la nouvelle balayeuse**

La nouvelle balayeuse a été livrée ce matin et est déjà en service. Le Maire, tout en rendant hommage au travail effectué par les services techniques, dit avoir constaté l'état lamentable de certaines rues (en particulier les crottes de chien dans la rue Saint Yves) pendant l'intervalle de quelques mois sans balayeuse. Il en appelle au civisme de la population.

Il tient encore toutefois à remercier la Commune de Penvenan pour le prêt gracieux de son matériel. C'est là, dit-il, un bel exemple de solidarité intercommunale.

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à vendre l'ancienne balayeuse pour la somme de 2350 €. Cette proposition est mise aux voix et **adoptée à l'unanimité.**

III. Finances

A) Subventions

Monsieur HUON précise que lui-même et Monsieur KERAMBRUN ont travaillé sur ce sujet et ont retenu en priorité le critère du nombre de jeunes par association.

Le tableau suivant est étudié ligne par ligne et le vote se fait par catégorie.

ASSOCIATIONS	2 006	2 007	2 008	Demandes 2009	Votes 2009
AFFAIRES CULTURELLES					
CCER - Activités	3 200.00	3 200.00	4 050.00	5 000.00 €	4 500.00 €
CCER -exceptionnel - Travaux de toiture				5 000.00 €	5 000.00 €
La SPREV	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 692.00 €	2 000.00 €
Skol Sonerien Bro Landreger	550.00	550.00	550.00	550.00 €	750.00 €
ARC Paulines	320.00	320.00	320.00	320.00 €	320.00 €
Comité de Jumelage MONDONEDO	400.00	400.00	400.00	1 000.00 €	400.00 €
Comité de Jumelage MALLOW	760.00	400.00	400.00	760.00 €	400.00 €
UTL	460.00	460.00	460.00	550.00 €	480.00 €
Psallette	CC3R	530.00	530.00	1 000.00 €	530.00 €
Asso Voix réunies (Mélisme(s))				750.00 €	200.00 €
Ensemble vocal de Tréguier	CC3R	230.00	230.00	230.00 €	230.00 €
Comité RENAN	460.00	460.00	460.00	500.00 €	460.00 €
Comité d'animation	7 500.00	7 500.00	7 500.00	pas de demande	
Al Levrig (cours de breton)	80.00	80.00	80.00	oui	80.00 €
TOTAL	15 730.00	16 130.00	16 980.00		15 350.00 €
AFFAIRES SPORTIVES					
ASMT	230.00	230.00	230.00	230.00 €	230.00 €
Sports Etudes foot	610.00	610.00	610.00	ANNULE	
association sportive de tir			640.00	640.00 €	100.00 €
Karaté Club	300.00	500.00	500.00	1 860.00 €	700.00 €
Ecole de danse Tourne-Sol	550.00	850.00	voir subv CCER		
AST	10 000.00	10 000.00	10 610.00	10 300.00 €	10 300.00 €
Bro Dreger Hand-Ball	1 845.00	1 300.00	1 300.00	1 450.00 €	1 300.00 €
Tennis Club	1 050.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00 €	1 600.00 €
Association Sportive Lycée Savina	350.00	350.00	350.00		
Espoirs du Trégor (Collège Saint-Yves)	350.00	350.00	350.00	400.00 €	350.00 €
Association Tréguier-Cheval Loisirs	110.00	110.00		oui	110.00 €
Handy-Sport	80.00	80.00	80.00	oui	80.00 €
Club de Kayak	150.00	150.00	650.00	oui	150.00 €
ATN		150.00	150.00	oui	300.00 €
La palme du trégor			50.00		
RAM -ATAO (Gilles Ponthieux)				2 000.00 €	1 000.00 €
Association jeunes sapeurs pompiers		80.00			
TOTAL	15 625.00	16 360.00	17 120.00		16 220.00 €

AFFAIRES SOCIALES					
ADAPEI des Côtes d'Armor	150.00	150.00	150.00	oui	150.00 €
Le Secours Catholique	230.00	230.00	230.00	oui	230.00 €
Club des Aînés	380.00	380.00	380.00	400.00 €	400.00 €
Donneurs de sang	210.00	210.00	210.00	oui	210.00 €
Vie Libre	80.00	80.00	80.00	80.00 €	80.00 €
VMEH	150.00	150.00	150.00	oui	150.00 €
Ty Mad Zu Coz	150.00	150.00	150.00	oui	150.00 €
Restos du Cœur départemental	1 000.00	1 000.00	1 000.00	oui	1 000.00 €
Filéa			100.00		
Solidarité Trégor Madagascar				150.00 €	150.00 €
TOTAL	2 350.00	2 350.00	2 450.00		2 520.00 €
AFFAIRES MARITIMES					
SNSM Loguivy	520.00	520.00	520.00	520.00 €	520.00 €
SNSM Pleubian				OUI	100.00 €
Pensionnés de la Marine Marchande	80.00	80.00	80.00		
TOTAL	600.00	600.00	600.00		620.00 €
AFFAIRES MILITAIRES					
Médaillés Militaires	80.00	100.00	100.00	oui	100.00 €
Souvenir Français	80.00	100.00	100.00	oui	100.00 €
FNACA	80.00	100.00	100.00	oui	100.00 €
ANACR	80.00	100.00	100.00	oui	100.00 €
AVEMP	80.00	100.00	100.00	oui	200.00 €
TOTAL	650.00	500.00	500.00		600.00 €
DIVERS					
Rallye des Vieilles Voitures				oui	2 000.00 €
Croix rouge	80.00	80.00	80.00		
Protection civile	58.94	88.41	88.41	117.88 €	117.88 €
Prévention Routière	60.00	60.00	60.00	oui	60.00 €
Comité de Défense du Jaudy	80.00	80.00	1 080.00	100.00 €	100.00 €
SPA	50.00	50.00	50.00	oui	150.00 €
TOTAL	328.94	358.41	1 358.41		2 427.88
AFFAIRES SCOLAIRES					
Chambre des Métiers St Brieuc	132.50	108.00	112.00	150.00 €	150.00 €
Chambre des Métiers dinan				98.00 €	98.00 €
Afobat 22	80.00	80.00	80.00	160.00 €	160.00 €
Ass des parents El Ecoles Publiques				400.00 €	400.00 €
Voyages découverte Coll Renan			360.00	oui	460.00 €
Voyage en Espagne Collège St Yves				oui	100.00 €
Voyage découverte CM1 Ecole Notre-Dame			100.00	oui	140.00 €
Voyage découverte CM2 Ecole Notre-Dame		140.00	160.00	oui	160.00 €
TOTAL	212.50	328.00	812.00		1 668.00
PARTICIPATIONS DIVERSES					
Cœuvre d'Hygiène Sociale - médecine scolaire	1 928.60	1 895.86	2 407.36	4 075.38 €	4 075.38 €
Comité cantonal d'entraide	900.00	900.00	900.00	1 463.00 €	1 463.00 €
Association Maires de France	742.34	770.64	1 082.14	1 097.89 €	1 097.89 €
Ass élus du littoral	294.70	294.70	294.70	351.12 €	351.12 €

Petites Cités de Caractère	4 800.04	4 879.87	5 037.84	5 004.25 €	5 004.25 €
Conseil municipal des jeunes			600.00		
TOTAL	8 665.68	8 741.07	10 322.04		11 991.64
TOTAL GENERAL					
CULTUREL	15 730.00	16 130.00	16 980.00		15 350.00 €
SPORTIF	15 625.00	16 360.00	17 120.00		16 220.00 €
AFFAIRES SOCIALES	2 350.00	2 350.00	2 450.00		2 520.00 €
AFFAIRES MARITIMES	600.00	600.00	600.00		620.00 €
AFFAIRES MILITAIRES	650.00	500.00	500.00		600.00 €
DIVERS	328.94	358.41	1 358.41		2 427.88 €
AFFAIRES SCOLAIRES	212.50	328.00	812.00		1 668.00 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	8 665.68	8 741.07	10 322.04		11 991.64 €
TOTAL GENERAL	44 162.12	45 567.48	50 142.45		51 397.52 €
CONVENTION ECOLE NOTRE DAME	26 936.00	25 974.00	23 088.00	26 936.00	26 936.00 €
TOTAL GENERAL	72 938.12	72 696.02	73 848.45		78 353.52 €

1. Affaires culturelles

➤ CCER

Le Maire précise que la subvention exceptionnelle est liée à de l'investissement (travaux de toiture). Le CCER est certes propriétaire de ses murs mais il est très logique de l'aider pour ces travaux (le devis est de 24 000 €). En effet, on peut dire qu'il joue un rôle de service public car la commune manque de salles (ex : Karaté, dessin...). Il faut noter que cinquante quatre jeunes de Tréguier fréquentent le CCER. D'autre part, si un jour le CCER venait à fermer ses portes, la commune deviendrait propriétaire des lieux. La ville se doit d'aider cette association.

Monsieur LE BELLEC ajoute que lors des trois municipalités précédentes, aucune subvention exceptionnelle n'a été demandée.

La proposition au vote est donc **de 4500 € et de 5000 € en exceptionnel. Elle est approuvée à l'unanimité des 22 votants** (Mme GAUTIER ne prend pas part au vote).

➤ SPREV : 2000 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Skol Sonerien Bro Landreger : 750 € (demande subvention spécial Galice)

Adopté à l'unanimité.

➤ ARC Paulines : 320 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Comité de jumelage MONDONEDO : 400 €

Adopté à l'unanimité

- Comité de jumelage MALLOW :400 €
Adopté à l'unanimité
- UTL : 480 €
Adopté à l'unanimité
- Psalette : 530 €
Adopté à l'unanimité
- Association voix réunies : 200 €
Adopté à l'unanimité

Madame GAUTIER ressent une certaine sévérité pour la réalisation du disque de Mélisme et pour la psalette. Monsieur HUON lui répond que Tréguier est la seule commune à maintenir la même somme pour la psalette alors que seuls trois jeunes de Tréguier sont concernés.

- Ensemble vocal de Tréguier : 230 € (paye 610 € la location du vieil évêché)
Adopté à l'unanimité
- Comité Renan : 460 €
Adopté à l'unanimité
- Al Levrig : 80 €
Adopté à l'unanimité

2. Affaires sportives

- ASMT : 230 €
Adopté à l'unanimité.
- Association sportive de tir :100 €
Adopté à l'unanimité.
- Karaté Club : 700 €
Adopté à l'unanimité .
- AST : 10 300 €
Adopté à l'unanimité.
- Bro Dreger Han Ball :1 300 €
Adopté à l'unanimité.
- Tennis Club : 1 600 €
Adopté à l'unanimité des 22 votants (MR RIVOALLAN ne prend pas part au vote).
- Espoirs du Trégor (Collège Saint Yves) :350 €
Adopté à l'unanimité.

- Tréguier Cheval Loisirs :110 €
Adopté à l'unanimité.
- Handy Sport : 80 €
Adopté à l'unanimité.
- Club de Kayak : 150 €
Adopté à l'unanimité.
- ATN : 300 €
Adopté à l'unanimité.
- RAM-ATAO : 1000 €
Adopté à l'unanimité.

3. Affaires sociales

- ADAPEI : 150 €
Adopté à l'unanimité des 22 votants (MR MEUNIER est salarié de l'association, ne prend donc pas part au vote).
- Secours catholique :230 €
Adopté à l'unanimité.
- Club des Aînés :400 €
Adopté à l'unanimité.
- Donneurs de sang :210 €
Adopté à l'unanimité.
- Vie libre :80 €
Adopté à l'unanimité.
- VMEH : 150 €
Adopté à l'unanimité.
- Ty Ma Zud Coz : 150 €
Adopté à l'unanimité.
- Restos du cœur : 1000 €
Adopté à l'unanimité.
- Solidarité Trégor Madagascar : 150 € (l'association a loué le théâtre pour une œuvre caritative).
Adopté à l'unanimité des 22 votants (MR THOMAS , en tant que vice président de l'Association ne prend pas part au vote).

4. Affaires maritimes

- SNSM Loguivy : 520 €

Le Maire explique que la Commune est liée par une délibération de 1992, comme d'autres communes littorales ayant accepté à l'époque de participer à son fonctionnement) avec la station de Loguivy. La subvention est exceptionnelle car la station investit.

Adopté à l'unanimité.

- SNSM Pleubian : 100 €

Le projet de cette station a intéressé la commune. Le Maire ajoute qu'il n'est pas certain que la commune pourra subventionner deux stations l'an prochain.

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires militaires

- Médaillés militaires : 100 €

Adopté à l'unanimité.

- Souvenir Français : 100 €

Adopté à l'unanimité.

- FNACA : 100 €

Adopté à l'unanimité.

- ANACR : 100 €

Adopté à l'unanimité.

- AVEMP : 200 € (nombreuses cérémonies et gerbes).

Adopté à l'unanimité.

6. Divers

- Rallye des vieilles voitures : 2000 €

Cette manifestation aura lieu à Tréguier le 07 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

- Protection civile : 117,88 € (0.04€/ht)

Adopté à l'unanimité.

- Prévention routière : 60 €

Adopté à l'unanimité.

- Comité de défense du Jaudy : 100 €

Adopté à l'unanimité des 22 votants (MR LE MERDY , président, ne prend pas part au vote).

- SPA :150 €
Adopté à l'unanimité des 22 votants (MR KERGARAVAT ne prend pas part au vote car il est président de la SPA).

7. Affaires scolaires

- Chambre des métiers St Brieuc :150 €
Adopté à l'unanimité
- Chambre des métiers Dinan : 98 €
Adopté à l'unanimité
- Afobat 22 : 160 €
Adopté à l'unanimité
- Association des parents des écoles publiques :400 €
Adopté à l'unanimité
- Voyages découvertes collège Renan : 460 € (20 € par élève)
Adopté à l'unanimité
- Voyage en Espagne Collège Saint YVES :100 €
Adopté à l'unanimité
- Voyage découverte CM1 école Notre Dame :140 €
Adopté à l'unanimité
- Voyage découverte CM2 école Notre Dame :160 €
Adopté à l'unanimité

8. Participations diverses

- Œuvre d'hygiène sociale-médecine scolaire : 4 075.38 €
La commune est liée par une convention à hauteur de 10 % et paye les fournitures liées au scolaire et l'affranchissement du courrier.Des travaux sont prévus cette année et l'an prochain.
Il faut tout de même noter que quatorze communes sont concernées par cette association et il serait équitable qu'elles participent également.

Adopté à l'unanimité.

- Comité cantonal d'entraide : 1 463€ (0.5 €/hab)
Adopté à l'unanimité.
- Association Maires de France :1097.89 € (0.1581/hab)+ part fixe
Adopté à l'unanimité. (Monsieur LE BELLEC s'étonne d'un montant aussi élevé.)
- Association élus du littoral : 351.12 € (0.12 €/hab)
Adopté à l'unanimité.

- Petites Cités de caractère :5004.25 €

Monsieur LE BELLEC trouve la somme attribuée particulièrement importante . Il s'agit de la deuxième association la plus subventionnée après l'AST.

Madame GAUTIER lui explique que deux proratas s'appliquent : un prorata au nombre d'habitants subventionnés et un autre au nombre de subventions accordées à la ville l'an dernier.

Monsieur LE BELLEC estime qu'il serait intéressant d'étudier le bilan comptable.

Adopté avec 22 voix et une abstention (MR LE BELLEC).

9- Convention Ecole Notre Dame : 26 936 €

La subvention est calculée d'après le nombre d'élèves.

Adopté à l'unanimité.

B) Subvention Caisse des écoles

- Madame RANNOU propose de subventionner la Caisse des Ecoles à hauteur de 17204€, sachant que la Commune de Minihiy-Tréguier contribue aussi pour 6996 €, soit 24000 € au total.

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

C) Subvention C.N.A.S

Le CNAS est le comité national d'action sociale(aides pour les vacances, petits prêts...). La subvention due par la commune est calculée en fonction de la masse salariale (25 retraités et 50 agents en activité).

La subvention mise aux voix s'élève donc à 11 730 €. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

D) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur HUON informe l'assemblée que même si la ville n'utilise quasiment jamais sa ligne de trésorerie , elle souhaite renouveler celle arrivant à échéance le 28 février 2009 pour un montant de 80 000 €. Quatre propositions ont été reçues :

- Crédit agricole :T3M+0.60
- Crédit mutuel : T3M+0.60 ou taux fixe de 3.29%
- DEXIA : Taux fixe à 4% ou taux variable à 3.245%+240 €
- Caisse Epargne :T4M

Il s'agit de choisir la banque la moins disante.

Le Maire propose donc de privilégier la proposition du Crédit Agricole. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

IV. Tarifs et prix

❖ Vente de terrain

Monsieur LE HENAFF explique que Monsieur CHAUMET souhaite acquérir une toute petite partie du terrain de l'ancienne coopérative, terrain où va avoir lieu la construction de treize logements locatifs par BSB. Il s'agit d'une parcelle boisée d'environ 108 M2 , parcelle plutôt en pente vers chez lui.

L'estimation des domaines est de 25.69 €/M2 et la fixation du prix peut aller en dessous de 10 % maximum, et librement au dessus. La première proposition à Monsieur CHAUMET était de 30 € .Il souhaite une autre proposition.

Le Maire propose donc de fixer à 28 € le prix du M2, sachant que les frais de bornage seront à la charge de Monsieur CHAUMET.

Il met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

❖ Tarif des vacations funéraires à compter du 01 mars 2009

Monsieur HUON explique que la surveillance des opérations funéraires incombe au policier municipal et au Maire ou aux adjoints en l'absence de celui-ci. Chaque intervention du policier municipal donne lieu au versement par les familles d'une vacation funéraire fixée depuis quelques années à 6.86 €. L'intervention des élus se fait gratuitement puisqu'elle fait partie de leurs fonctions se rattachant à leur mandat donnant déjà lieu au versement d'une indemnité.

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire réduit le nombre d'opérations funéraires soumis à surveillance et impose un montant unitaire des vacations funéraires devant s'établir entre 20 et 25 €.

Le Maire propose donc un tarif de 20 € des vacations funéraires. Il met cette proposition au vote. Elle est adoptée avec 21 voix pour et 1 abstention (MR LE BELLEC).

❖ Révision du loyer de la gendarmerie

Monsieur HUON informe le conseil que la commune est propriétaire de l'immeuble des logements des gendarmes , rue de Minihiy.

Le loyer actuel est de 10 380 € et passerait à 12 235 € à compter du 15 octobre 2008.

Le Maire met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

V. Restaurant scolaire : date d'application des nouveaux tarifs

Le Maire rappelle que les nouveaux tarifs du restaurant scolaire ont été votés lors de la séance du 10 novembre 2008 : 2.47 € au lieu de 2.40 € pour les élèves de Tréguier et Minihiy-Tréguier et 3.40 € au lieu de 2.40 € pour les élèves extérieurs. Ces tarifs devaient s'appliquer au 01 janvier 2009 mais face à des réactions de parents d'élèves arguant un manque d'information, l'application a été repoussée.

Le Maire propose donc de mettre au vote la date d'application des nouveaux tarifs au 01 mars 2009 . Cette proposition est adoptée avec 21 voix pour et 2 contre (MM DRESCHER et RIVOALLAN).

VI. Travaux :

❖ Viabilisation du terrain du projet de construction de 13 logements locatifs : autorisation de signer les marchés.

Le Maire rappelle qu'il s'agit du terrain du Manoir Saint André destiné à la construction de logements par BSB.

Concernant la viabilisation, une commission d'appel d'offres s'est réunie avec quatre personnes à voix délibérative. Il s'agissait d'un appel d'offres ouvert, conformément à ce qui avait été décidé lors de la séance du conseil du 06 octobre 2008.

L'ouverture d'une première enveloppe a eu lieu le 28 janvier 2009, mais certains dossiers ne répondaient pas à toutes les exigences du marché. Sur relance, toutes les entreprises ont répondu de façon satisfaisante.

L'ouverture de la deuxième enveloppe s'est faite le 30 janvier 2009. Six entreprises ont fait des propositions inférieures au montant des travaux estimés, ce qui prouve l'effort fait par ces entreprises dans le contexte économique actuel. Chaque entreprise a été notée sur 20 avec une appréciation de la valeur technique à hauteur de 30 % et du prix pour 70 %.

Après la prise en compte de ces deux critères, le classement établi a fait apparaître en tête l'entreprise EIFFAGE TP pour 122 749 € HT.

Le Maire admet qu'il aurait préféré qu'une entreprise locale remporte le marché mais il n'est pas question de ne pas respecter les procédures.

Monsieur AUGES intervient pour dire que la procédure du marché négocié aurait permis de favoriser une entreprise locale. Le Maire lui répond que la procédure d'appel d'offres avait été choisie en octobre et il n'était pas encore possible à ce moment de recourir au marché négocié (modification des seuils au 01 janvier 2009).

Le Maire met aux voix la proposition de l'autoriser à signer les marchés avec l'entreprise EIFFAGE TP. **Cette proposition est acceptée avec 21 voix pour et 2 abstentions (LE HENAFF, DRESCHER).**

❖ Demandes de subventions

- Terrain multisports

Monsieur KERAMBRUN annonce le projet d'implanter un terrain multisports pour la somme de 125 000 € HT. La Commune peut obtenir une subvention du conseil général à hauteur de 25 % ou du conseil régional à hauteur de 10 %.

Il faut donc autoriser le Maire à demander ces subventions.

Cette proposition est mise aux voix. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

- Ordinateurs de l'école élémentaire

Madame RANNOU informe les élus qu'il faut équiper l'école de quinze nouveaux postes informatiques dans l'optique de l'obtention du brevet informatique et la pratique d'internet. L'acquisition d'un vidéo-projecteur et d'une imprimante est également nécessaire, le tout pour la somme de 11400.81 € HT.

152 élèves sont concernés dont 38 de Minihiy . Tréguier participe à hauteur de 6412.96 € . Il faut autoriser le Maire à demander une subvention auprès du conseil Général.

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

- Travaux à l'école maternelle

Monsieur LE HENAFF expose les travaux prévus de réhabilitation pour trois classes de l'école maternelle La somme arrondie arrive à 150 000 € TTC.

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 10 % par le Conseil Général et 20 % dans le cadre de la DGE ;

Le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

❖ Subvention d'Equipement SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public

Monsieur LE HENAFF fait part à l'assemblée de travaux proposés par le SDE, travaux ayant du être faits en 2008 . Le devis n'a été reçu qu'au 31 décembre 2008 pour un montant de 11 890 € TTC.

Le Maire demande d'approuver cette demande de subvention. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

VII. Pass-Foncier

Le Maire rappelle que le Pass Foncier est destiné à favoriser l'accès à la propriété pour des familles à revenus modestes et primo accédantes. Il s'agit de l'acquisition de la maison à 15 euros par jour avec remboursement du bâti sur vingt ans et plus tard du terrain sur quinze ans. L'opération est subventionnée par la commune.

Le constructeur Trécobat a fait savoir à la municipalité qu'une famille avec deux enfants est intéressée par ce dispositif pour une construction sur un terrain de la résidence Kernabat. La commune doit dans ce cas subventionner à hauteur de 4000 € (3000 € pour une famille avec un seul enfant).

Etant donné que plusieurs terrains demeurent invendus dans la résidence Kernabat, le Maire propose d'accéder à la demande du constructeur et de budgétiser en même temps au budget primitif quatre autres opérations .

Le Maire propose donc de subventionner ce dispositif à hauteur de 20 000 € , ce qui concernerait l'acquisition de cinq lots le cas échéant.

Cette proposition est mise au vote. **Elle est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (MR AUGES).**

VIII. Convention : déploiement du passeport biométrique

Le Maire explique que deux mille communes en France ont été sélectionnés pour recevoir une station d'enregistrement des demandes de passeport biométrique . Il s'agit d'un passeport uniformisé à l'échelle de l'union européenne et plus sécurisé grâce à sa puce électronique et l'empreinte digitale.

La station de Tréguier regroupera les demandes de trois cantons (Tréguier, Lézardrieux, La Roche Derrien).La convention entre la commune et les services de l'Etat , à conclure pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, prévoit la fourniture de l'équipement nécessaire en échange d'une indemnité annuelle de 5000 € (fixée en novembre à seulement à 3200€).

Le Maire précise qu'il est toutefois exclu que la prise de photos se fasse en Mairie malgré l'installation du matériel . Cette prise de position, commune à d'autres mairies, s'explique par la volonté d'éviter de faire concurrence aux photographes professionnels.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

IX. Personnel : recrutement des saisonniers 2009

Monsieur HUON informe les élus que seize saisonniers seront recrutés cette année au lieu de dix sept :

- 4 au port de plaisance (2 en juillet, 2 en août)
- 7 aux services techniques
- 2 au service culturel (pour l'exposition-gardiennage)
- 2 au cloître
- 1 policier municipal

Le Maire met aux voix ces propositions. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

X. Bibliothèque : mise au pilon de livres

Madame GAUTIER expose que 437 ouvrages très abimés ou avec des pages manquantes doivent être sortis du stock de la bibliothèque et mis au pilon à la déchèterie. Monsieur LE BELLEC réplique que ces ouvrages pourraient être très utiles pour des associations caritatives qui les redistribueraient. Madame GAUTIER l'informe que la

bibliothèque a donné à EMMAUS cinq cent kilos de livres et que les 437 ouvrages concernés aujourd'hui n'avaient pas été sélectionnés.

Le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à détruire ces livres. **Cette proposition est adoptée avec 22 voix pour et 1 contre (MR LE MERDY).**

XI. Questions diverses

- ❖ Monsieur MEUNIER interroge le Maire sur la possibilité d'accueil des enfants scolarisés lors de la grève prévue le 19 mars 2009. Le Maire répond qu'un service minimum sera assuré par la Commune, conformément à la loi, même si quelque part on peut y voir une atteinte au droit de grève.
- ❖ Madame GUILLARD se demande quand les bons marquages au sol seront rétablis suite au changement de sens de circulation. Le Maire réplique que le temps des beaux jours sera beaucoup plus propice à ce genre de travaux par les services techniques.
- ❖ Monsieur TILLY s'interroge, dans le cadre d'un redressement fiscal subi par le budget du Port pour les années 2004 et suivantes, sur une éventuelle provision faite par l'ancienne municipalité. Le Maire confirme que rien n'a été prévu.
- ❖ Monsieur LE BELLEC rappelle qu'il avait déjà signalé la présence de rats sur un espace situé près de l'auto-école et jouxtant l'ancien Brocéliande rénové en appartements. Le Maire ne peut que préciser qu'il s'agit du domaine privé.

La séance est close, il est 22H15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,